

COURRIEL

Montréal, le 10 juillet 2018

**Objet : Demande d'accès concernant le lot 4 803 495, Cadastre du Québec,
partie Ouest du Parc du Bois-Franc, (Saint-Laurent) Montréal (Québec)**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 20 juin 2018, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demandé. Il s'agit de :

- Autorisation du 23 juin 2016, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 514 873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Falardeau pour :

M^{me} Nezha Boumchagdidin
Répondante de la sur
Loi d'accès aux documents

p. j.

Montréal, le 23 juin 2016

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7311-06-01-65481-74
401364309

Objet : Travaux pour la modification des régulateurs de débit à la sortie des lacs « A » et « D » et ajout de vannes de fermeture en cas de surcharge du collecteur Leduc

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 19 mai 2016, reçue le jour même et complétée le 21 juin 2016, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Installation de deux (2) régulateurs de débit au lac « A », d'une capacité respective de 119 L/s et 135 L/s, ainsi qu'une vanne de contrôle commandée à distance;
- Installation de deux (2) régulateurs de débit au lac « D », d'une capacité respective de 156 L/s et 185 L/s, ainsi qu'une vanne de contrôle commandée à distance;
- Installation d'une vanne de contrôle commandée à distance au lac « E ».

Les travaux seront réalisés dans le cadre du projet de développement résidentiel Bois-Franc, sur le lot 4 803 495 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, ville de Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

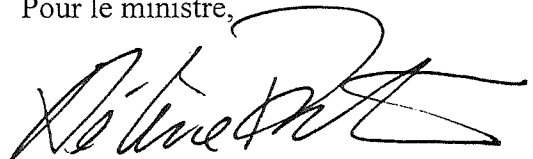
- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, signé par Sylvie Leclerc, ing., CIMA+, en date du 26 avril 2016;
- Plans n° X-2014-X-001-C MP-01 à MP-04, révision 02, signés et scellés par Nathalie Bellier, ing., CIMA+, en date du 6 avril 2016;
- Devis intitulé « *Modifications aux chambres de dérivation 1 et 2 des lacs A et D* », signé et scellé par Nathalie Bellier, ing., en date du 6 avril 2016;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Claude La Rue, ing., ville de Montréal, en date du 14 juin 2016, concernant l'attestation de conformité des travaux;
- Attestation du Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal, concernant l'incidence interarrondissement du projet ainsi que sa conformité au plan directeur du réseau d'interception des eaux usées de l'île de Montréal, datée du 21 juin 2016, signée par Jacques Blanchard, ing., ville de Montréal.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/MG/am

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides